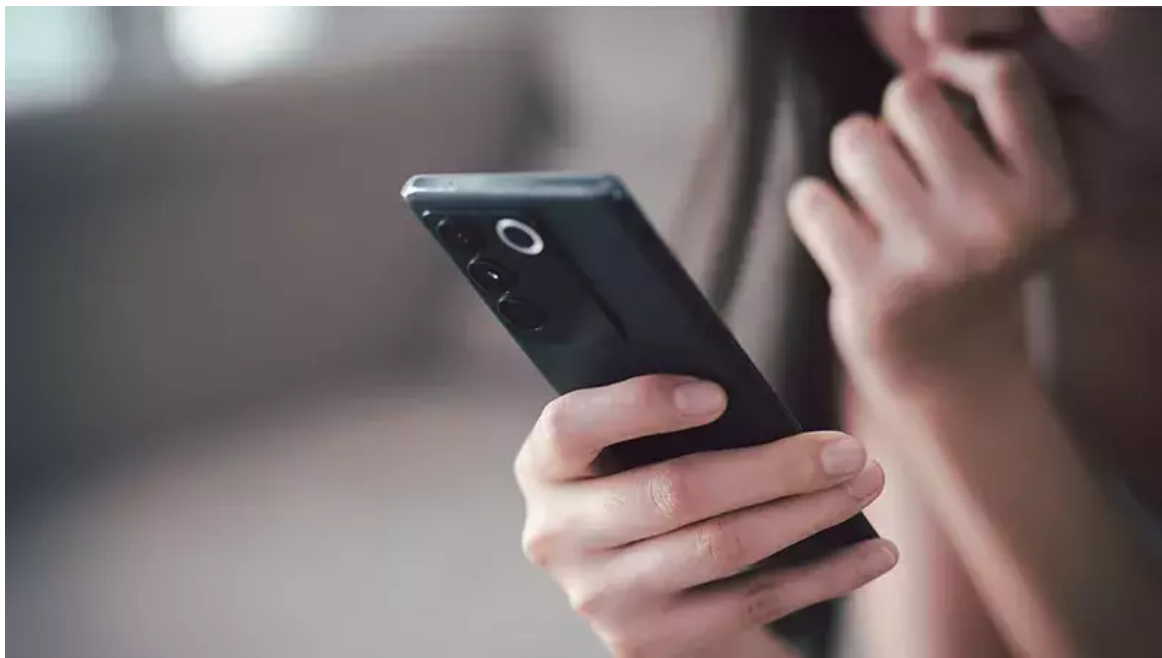


Quatre applications lauréates pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Appel à projets

Publié le 25/06/2024 Mis à jour le 17/12/2024 |



En France, en 2022 (source : ministère de l'Intérieur) :

- **1 241 000 femmes** victimes de harcèlement sexuel, d'exhibition sexuelle et/ou d'envoi d'images à caractère sexuel et non sollicitées ;
- **230 000 femmes** victimes de viols, tentatives de viol et/ou agressions sexuelles ;
- **373 000 femmes** ont subi des violences physiques, sexuelles et/ou psychologiques ou verbales de la part de leur conjoint ou ex-conjoint.

Dans le cadre du Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 « Toutes et tous égaux », les ministères chargés de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Justice, de l'Intérieur, et des Transports ont publié un appel à projets sur la thématique de la lutte contre les violences faites aux femmes. Il vise à promouvoir, auprès du grand public, des applications créées par des associations et des entreprises, permettant de **prévenir** et de **lutter contre les violences sexistes, sexuelles et au sein du couple**.

Les applications lauréates

Le comité de sélection de l'appel à projet, composé de représentants des ministères chargés de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Justice, de l'Intérieur et des Transports, a retenu **quatre applications** permettant de :

• Signaler des violences sexistes et sexuelles : App-Elles et UMay

App-Elles : une application qui permet aux victimes de violences de déclencher une alerte en un seul clic, en informant trois personnes de confiance de leur position et en envoyant l'enregistrement de l'environnement sonore ambiant en temps réel. L'application assure le stockage sécurisé des enregistrements réalisés (utiles en cas de dépôt de plainte) et l'accès à une cartographie interactive de lieux d'accueil et de prise en charge (commissariats, gendarmerie, associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles).

Cette application est également lauréate de l'appel à projets lancé par le Service d'information du Gouvernement (SIG) , visant à mettre en lumière des campagnes de communication relatives à des sujets d'intérêt général.

Téléchargez l'appli ici :



UMay : une application qui permet informer ses proches sur son trajet en temps réel et de signaler en un clic une situation de harcèlement ou d'agression. Elle offre la possibilité de visualiser en direct les dangers et alertes signalés par les autres utilisateurs. Une carte interactive aide à trouver refuge dans l'une des 6 500 "safe places" répertoriées dans l'application partout en France.

Téléchargez l'appli ici :



• Sécuriser les échanges entre parents séparés dans un contexte de violences au sein du couple : Ti3rs

Ti3rs : une application dédiée aux parents séparés, victimes de violences conjugales qui doivent maintenir une communication au sujet de leurs enfants. Elle assure la sécurité des communications, en proposant notamment une messagerie sécurisée dotée d'un filtre anti-injures et d'un contrôle des horaires des notifications des messages reçus, avec la création automatique d'un nouveau numéro de téléphone pour garantir la confidentialité et ne pas divulguer de numéros personnels. Il est possible d'y télécharger l'historique des communications pour faciliter les démarches juridiques avec un seul document clair.

Téléchargez l'appli ici :



• Conserver les preuves de violence : Mémo de vie

Mémo de vie : une plateforme digitale qui offre un espace aux victimes de violences qui permet aux victimes de tenir un journal quotidien de leur vécu afin de leur assurer une meilleure compréhension future par les proches et les experts. Cet outil centralise et sécurise des documents (certificats, attestations, photos, captures d'écran, audios). Il rassemble des contacts et ressources utiles.

Se créer un compte ici :



Ressources utiles

- Consulter le communiqué de presse du 29 novembre 2024
- Télécharger les supports de communication

Supports web

[Télécharger le PDF | Dépliant A5 grand public Arrêtons les violences faites aux femmes | Numéros et applications utiles \(PDF - 117,52 Ko\)](#) [Télécharger le PDF | Affiche grand public Arrêtons les violences](#)

[faites aux femmes | Numéros et applications utiles \(PDF - 72,49 Ko\)](#)

Supports print

[Télécharger le PDF | Dépliant grand public A5 Arrêtons les violences faites aux femmes | Version print \(PDF - 137,62 Ko\)](#) [Télécharger le PDF | Affiche grand public Arrêtons les violences faites aux](#)

[femmes | Version print \(PDF - 99,89 Ko\)](#)

Retrouvez tous les dispositifs d'aide aux victimes de violences sur la plateforme arretonslesviolences.gouv.fr

Tout savoir sur l'appel à projets

Les résultats de cet appel à projets, lancé le 25 juin 2024 par les ministères chargés de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Justice, de l'Intérieur et des Transports, ont été annoncés le 29 novembre 2024.

Il s'adresse aux associations, aux entreprises, aux établissements publics industriels et commerciaux, et à toute personne morale de droit public porteuse d'une application dédiée à la prévention et la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et au sein du couple.

Son objectif : **faire connaître des applications existantes en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes** et à promouvoir leur utilisation, comme outils complémentaires à ceux des pouvoirs publics.

Les quatre applications lauréates bénéficieront d'une mise en visibilité auprès du grand public, à travers une large diffusion de supports de communication dans les réseaux du Gouvernement et de ses partenaires, avec une forte présence sur les différents sites et réseaux sociaux de l'État.

Retrouvez le cahier des charges :

[Télécharger le PDF | Lignes directrices de l'appel à projets](#) (PDF - 330.17 Ko)

[Télécharger le PDF | Fiche](#)

[de présentation du candidat](#) (PDF - 85.77 Ko)